



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024, le règlement #712 abrogeant règlement #597 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Témiscaming.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et sur le site internet de la Ville.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 13 décembre 2024 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #712.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 13 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 décembre 2024.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier